

DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION

Attribution du marché « Travaux d'aménagement d'un déversoir de crue sur le site de Pescalis à Moncoutant-sur-Sèvre »

Décision D-2025-198

Le Président de la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10 relatif au régime de délégation du Président ;
- **Vu** le Code de la Commande publique relatif aux marchés publics, et notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1 1° relatifs à la procédure adaptée ouverte ;
- **Vu** la délibération DEL-CC-2021-191 du Conseil Communautaire du 09/11/2021 par laquelle le conseil communautaire a donné délégation au Président de prendre toute décision concernant les marchés et accords-cadres ;
- **Vu** l'avis d'appel à concurrence envoyé le 26 mai 2025 (BOAMP et Profil acheteur) ;
- **Considérant** que la concurrence a correctement joué ;
- **Considérant** que le montant du marché est de 105 192,30 € HT ;

PREAMBULE

Suite à l'avis d'appel public à concurrence du marché n°2025 32 MAP2, en procédure adaptée concernant les « travaux d'aménagement d'un déversoir de crue sur le site de Pescalis à Moncoutant-sur-Sèvre », 3 plis ont été reçus puis analysés.

DECIDE

ARTICLE 1 : D'attribuer le marché n° 2025 32 MAP2, en procédure adaptée concernant les « travaux d'aménagement d'un déversoir de crue sur le site de Pescalis à Moncoutant-sur-Sèvre », comme suit :

	Montant HT	Montant TTC
EIFFAGE ROUTE SUD-OUEST ZAC de Belle-Air-Nord Rue Christophe Colomb 17441 AYTRE Cedex SIRET : 399 307 370 00219	105 192,30 €	126 230,76 €

ARTICLE 2 : D'imputer les dépenses sur le budget concerné.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à Madame le Sous-Préfet de BRESSUIRE, et à Monsieur le Trésorier général de THOUARS.

Information de cette décision sera faite en séance de conseil communautaire.

Fait à Bressuire, le 30/07/2025

**Le Président,
Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU**

Transmis en préfecture le**3.1. JUIL. 2025**.....
Notifié ou publié le**3 1 JUIL. 2025**.....

Le Président,
-certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte
-informe que le présent acte peut faire
l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant
le Tribunal Administratif dans un délai de
deux mois
à compter de la présente notification/ou
publication.



The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'P. Marolleau', written over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais' around the perimeter and 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' at the bottom. In the center of the stamp is a heraldic emblem featuring a figure on horseback.